

74

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

du 8/03/80
DECRET n° 80/115 /M.T.DGTFP.DFP/2103-4/02

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE

Portant reclassement et nomination de Monsieur YILOUKOULOU Félix, Attaché des Services de l'Information de 2ème échelon.-

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 59/23/FP du 30.1.59 fixant les modalités d'intégration des fonctionnaires dans les cadres de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A ;
- (/u le décret n° 65/338 du 19.7.75 fixant le statut commun des cadres des catégories A, B, C et D des Services de l'Information ;
- (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er paragraphe 2 ;
- (/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 79/155 du 4.4.79 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 75/488 du 14.11.75 portant organisation des stages effectués par les fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;
- (/u les arrêtés n°s 2623/MJT. du 2.6.75 ;
- 2328/MJT.DGT.DGCPCE du 29.3.77 ;
- (/u la lettre n° 158/78/DA/SP/RTC du 29.5.78 du Directeur Général de la Radiodiffusion Télévision Congolaise ;
- (/u le Certificat de reprise de service n° 243 du 8 mai 1978 ;
- (/u le décret n° 79/148 du 30.3.79 portant suspension des avancements et reclassements des Agents de l'Etat pour l'année 1979 ;

DECRETE :

D. B.

D.C.F.

-S.G.F.

.../...

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 75/338 du 19.7.75 susvisé, Monsieur YILOUKOULOU Félix, Attaché des Services de l'Information 2° échelon, indice 680, des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services de l'Information, en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Enseignement des Arts et Techniques Audiovisuel (Niveau 3) délivré par l'Institut National de l'Audiovisuel à BRY-SUR-MARNE (FRANCE), est reclassé et nommé Ingénieur de 1° échelon, indice 830 des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services de l'Information (Branche Technique) ACC = Néant.

ARTICLE 2.- : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 2.5.78 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 8 Mars 1980

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Information
des Postes et Télécommunica-
tions,

- Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

- Capitaine Florent NTSIHA.-

- Henri LOPES.-

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
DGTFP/DFP.....	3
D.B.....	3
D.C.F.....	1
MINI-INFO.....	2
R.T.C.....	2
Intéressé.....	1
Dossier.....	3
SGCM/BC.....	3
S.G.F.....	2

- Victor TAMBA-TAMBA.-